



Viol sur mineur de 15 ans et viol sur personne vulnérable

Par **droiture**, le **30/11/2011** à **00:35**

Bonjour,

Je me pose des questions sur ce que risque mes agresseurs. Pour faire court je poursuis pénalement deux personnes clairement identifiées pour des faits étalés de 1985 à 1999 (de mes 6 ans à mes 20 ans). Une des deux personnes vient d'être arrêtée et mise en examen, les chefs d'accusation retenue contre cette personne sont:
viol commis sur la personne d'un mineur de 15 ans
viol commis sur une personne vulnérable.
Qu'est ce que cela signifie? Quelles sont les peines encourues? Et pourquoi la deuxième personne n'est toujours pas arrêtée?
Merci pour vos réponse.